



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Lundi 20 avril 2026 – 19h30**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence d'Antoine Huynh, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15

Représentés : 00

Absents : 00

Présents : Antoine Huynh, Sylvaine Albert, Max Pollet, Charlotte De Gouveia, Noël Oger, Marine Sibut, Fabrice Mermin, Delphine Le Berre, Vincent Marin, Lucie Gay, Antoine Mermoz, Celya Mailland, François Petit, Thierry Clerc, Anne Mermoz

Représentés : Néant.

Absents Excusés : Néant.

**Ordre du Jour :**

- **Constitution des commissions municipales**
- **Constitution de la commission communale des impôts directs**
- **Constitution de la commission de contrôle des listes électorales**
- **Désignation des délégués Métropole Savoie**
- **Désignation d'un suppléant délégué au Parc naturel régional des Bauges**
- **Désignation des représentants au CNAS**
- **Désignation d'un délégué aux collèges SDES**
- **Demande de subvention de l'école de ski nordique du Revard**
- **Questions et informations diverses**

Aucune remarque concernant le dernier compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2026 n'étant formulée, il est arrêté à l'unanimité.

Sylvaine ALBERT est désignée secrétaire de séance.

## **Délibération n°1 : Constitution des commissions municipales**

Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

M. le Maire propose de constituer les commissions municipales suivantes pour toute la durée du mandat :

- Commission vie associative : Président : Antoine HUYNH,  
**François PETIT, Fabrice MERMIN, Charlotte DE GOUVEIA, Celya MAILLAND**
- Commission travaux : Président : Antoine HUYNH,  
**Noël OGER, Max POLLET, Vincent MARIN, François PETIT, Antoine MERMOZ, Delphine LE BERRE, Anne MERMOZ**
- Commission urbanisme : Président : Antoine HUYNH,  
**Max POLLET, François PETIT, Thierry CLERC, Anne MERMOZ**
- Commission affaires scolaires et jeunesse : président : Antoine HUYNH,  
**Delphine LE BERRE, Sylvaine ALBERT, Charlotte DE GOUVEIA**
- Commission affaire sociale et vivre ensemble : président : Antoine HUYNH,  
**Sylvaine ALBERT, Delphine LE BERRE, Lucie GAY**
- Commission sécurité : président : Antoine HUYNH,  
**Max POLLET, Noël OGER, Delphine LE BERRE**
- Commission économie locale : président : Antoine HUYNH,  
**Noël OGER, Marine SIBUT, Fabrice MERMIN, Antoine MERMOZ**
- Commission finances : président : Antoine HUYNH,  
**Noël OGER, Marine SIBUT, Anne MERMOZ,**
- Commission appel d'offres CAO : président : Antoine HUYNH,  
**Noël OGER, Max POLLET, Thierry CLERC, Anne MERMOZ**
- Commission ressources humaines : président : Antoine HUYNH,  
**Max POLLET, Delphine LE BERRE, Sylvaine ALBERT, Vincent MARIN, Marine SIBUT**
- Commission information communication : président : Antoine HUYNH,  
**François PETIT, Fabrice MERMIN, Celya MAILLAND, Charlotte DE GOUVEIA**
- Commission environnement forêt : président : Antoine HUYNH,  
**Lucie GAY, Vincent MARIN, Antoine MERMOZ**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver la constitution des commissions municipales sus-citées.

## **Délibération n°2 : Constitution de la commission communale des impôts directs**

Suite aux élections municipales, il est nécessaire de procéder au renouvellement de la commission communale des impôts directs. Cette commission est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes de moins de 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

**Monsieur le Maire propose de reporter la présente délibération au prochain conseil municipal afin de procéder au vote de la manière et de la répartition suivante :**

- **6 élus dont 3 titulaires et 3 suppléants**
- **6 habitants du Montcel sur la base du volontariat ou d'un tirage au sort sur la liste électorale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la proposition faite par le Maire et le report du vote de la constitution de la commission communale des impôts directs au prochain conseil municipal.

## **Délibération n°3 : Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales**

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les maires se sont vu transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits.

Les inscriptions et radiations opérées par le maire font l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune. En vertu des dispositions de l'article R.7 du code électoral, le renouvellement des commissions de contrôle a eu lieu en 2023. Elles seront renouvelées à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux qui doit intervenir en mars 2026.

La commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Dans les communes dans lesquelles 2 listes ou plus ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la commission est composée de 5 conseillers municipaux.

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;
- un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;
- un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Lors de la séance, le Maire appelle 5 conseillers volontaires pour représenter la commission de contrôle des listes électorales :**

**Les 5 conseillers municipaux suivants se portent volontaires :**

- **Antoine MERMOZ , Lucie GAY, Celya MAILLAND, Thierry CLERC, Anne MERMOZ**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver la constitution de la commission de contrôle des listes électorales municipales sus-citées .

#### **Délibération n°4 : Désignation des délégués Métropole Savoie**

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de procéder à la désignation des délégués au Métropole Savoie toute la durée du mandat.

Les délégués suivants sont proposés :

Titulaire : Noël OGER

Suppléant : Anne MERMOZ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en l'unanimité :

- Approuve les délégués proposés

#### **Délibération n°5 : Désignation d'un suppléant délégué au Parc naturel régional du Massif des Bauges**

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de procéder à la désignation d'un suppléant délégué au PNR des Bauges pendant toute la durée du mandat. Lucie GAY a déjà été retenue titulaire lors du dernier conseil municipal.

Le suppléant suivant est proposé :

Suppléant : Fabrice MERMIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en l'unanimité :

- Approuve le suppléant Fabrice MERMIN délégué au Parc naturel du Massif des Bauges

#### **Délibération n°6 : Désignation des représentants du CNAS**

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de procéder à la désignation des représentants du CNAS ( comité national action sociale)

Les représentants suivants sont proposés :

Titulaire : Sylvaine ALBERT

Suppléant : Charlotte DE GOUVEIA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en l'unanimité :

- Approuve la désignation des représentants sus-citées

## **Délibération n°7 : Désignation d'un délégué aux collèges SDES**

Suite aux évolutions statutaires de 2025, le SDES modifie son mode de désignation pour le mandat 2026-2032. Désormais chaque commune élira un représentant, qui participera ensuite aux élections au sein des collèges électoraux représentant les différents territoires de Savoie, afin de constituer la gouvernance SDES et renforcer ainsi la représentativité du territoire savoyard.

Noël OGER se porte volontaire pour représenter la commune Le Montcel auprès du SDES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en l'unanimité :

- Approuve le volontariat de Noël OGER comme représentant de la commune auprès du SDES

## **Délibération n°8 : Demande de subvention de l'école de ski nordique du Revard**

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes aux associations qui en ont fait la demande :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Objet de l'association</b>	<b>Somme demandée</b>	<b>Somme qui sera versée en 2026</b>	<b>Avis de la commune</b>
Club Ecole de Ski Nordique du Revard	Donner accès au ski de fond en compétition ou en loisir au plus grand nombre	500€	500 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en l'unanimité :

- Approuve la demande de subvention de l'école de ski nordique du Revard pour un montant de 500 €.

## **Questions et informations diverses**

- Le Maire informe le conseil municipal de la divagation de chats sauvages sur la commune qui impact la population.
- Une réflexion aura lieu lors de ce mandat sur l'utilisation de la salle de l'ancienne poste, aujourd'hui utilisée le samedi par les jeunes et en semaine par les associations. Les conseillers voulant faire partie de cette réflexion se feront connaître à la Mairie.
- Antoine MERMOZ informe le conseil de la mise en place par Grand Lac d'une intelligence artificielle placée sur le tracteur permettant de repérer les mauvaises herbes et traiter ainsi les champs, ce qui permet une économie de produits pour l'environnement.
- Vincent MARIN informe le conseil que des portillons et grillages vont être mis en place dans le jardin de la Mairie afin de permettre aux enfants de jouer en toute sécurité. En attendant les travaux, les ATSEM ont pour consignes de tenir les entrées et sorties du jardin pour la sécurité des enfants.
- Le Maire précise que le prochain conseil aura lieu lundi 04 mai 2026.

Fin de séance : 21h00

Le secrétaire de séance,  
Sylvaine Albert

